



03076880

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *Namur*
le *27.06.2003*

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☒ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

Compagnie Internationale de Négoce

3. Forme juridique (en entier) ▷

Société Anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

Chemin de la vieille Sambre, 63
5020 NAMUR

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

Namut : 50.659

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

BE. 425 043.904

7. Objet de l'acte ▷

Extrait du Procès-verbal de L'assemblée Générale annuelle tenue au siège social le 6 juin 2003

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

L'Assemblée nomme, à l'unanimité, pour une période de six ans, sort jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2009, aux fonctions d'administrateur .

- Monsieur Pierre Wilmet domicilié Chaussée de Dinant, 102 à 5170 Profondeville
- Monsieur Jacques WILMET, domicilié Chemin Béranger 6 à 5000 NAMUR
- Madame, Catherine, Wilmet, domiciliée, Rue du Mauvais, Tri 15 à 5020 MALONNE
- Monsieur José DAYER domicilié Rue du Scex, 33 à 1950 SION SUISSE

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Le nombre d'administrateurs passe ainsi de 3 à 4.

Les membres du Conseil également présents se réunissent et décident de nommer Monsieur Jacques WILMET en tant qu'Administrateur-délégué et Monsieur Pierre WILMET en tant que Président du Conseil d'Administration.

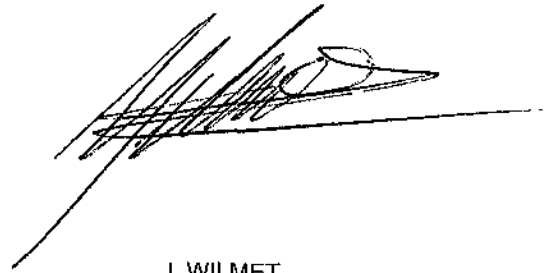
Numéro du chèque ou de l'assignation

Signatures + Nom et qualité

Numéro du compte

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

En outre, en application de l'article 61 §2, l'Assemblée générale nomme Monsieur Jacques WILMET représentant permanent de la société.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Wilmet', written over a horizontal line.

J. WILMET
Administrateur-délégué